



## UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION CIBLÉE

### Une campagne presse et radio

3 temps forts : mai, septembre et novembre/décembre

#### Annonces presse

- TVMAG : suppléments TV de la presse quotidienne régionale, Le Parisien et Le Figaro,
- Magazines seniors et social : Pleine Vie, Notre Temps et Vie de Famille.

#### Spots radio

- RTL, Nostalgie, Europe 1, France Bleu, France Inter.

### Un dispositif Internet

ecosubvention.fr, une seule adresse pour deux sites

- Un site dédié au grand public,
- Un site internet dédié aux professionnels et aux partenaires, proposant de nombreux outils de promotion à télécharger.

## Rendez-vous sur [ecosubvention.fr](http://ecosubvention.fr)

- des bannières web événementielles à intégrer sur votre site,
- les annonces presses et des spots radio,
- des gabarits de mailings et e-mailings,
- des affiches à imprimer,
- une vidéo,
- un logiciel d'évaluation de la qualité thermique des logements,
- une étude sur la performance thermique et le coût des travaux.



Pour en savoir plus :

**08 20 15 15 15\***  
**[www.ecosubvention.fr](http://www.ecosubvention.fr)**

\*Numéro indigo, 0,15 € / minute

Les économies d'énergie sont une priorité du Grenelle Environnement.

Dans le cadre du plan de relance, offre limitée dans le temps, sous conditions de ressources.



Agence nationale de l'habitat  
8, avenue de l'Opéra – 75001 Paris





## POURQUOI L'ÉCOSUBVENTION ?

L'écosubvention est une mesure économique, sociale et écologique, conçue par l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour :

- relancer l'économie française en soutenant les petites entreprises du bâtiment,
- lutter contre le gaspillage énergétique dans la lignée du Grenelle,
- renforcer le pouvoir d'achat des Français modestes propriétaires de leur logement.



## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Sous conditions de ressources, l'Etat verse aux propriétaires occupants :

- de 20 à 35 % du montant de leurs travaux\* de rénovation thermique,
- 70 % du montant de cette subvention est disponible au démarrage des travaux.

En plus de l'écosubvention, ils peuvent bénéficier :

- du **crédit d'impôt de 25 à 50 %**, et ce, même s'ils ne sont pas imposables.
- de **l'éco-prêt à taux zéro**, sous réserve de satisfaire aux conditions particulières : bouquet de travaux, montant, plafond de ressources de 45 000 €...

\* Pour un montant compris entre 1 500 et 13 000 €.

### Au moins 1 200 000 foyers concernés par des travaux de rénovation thermique

Nombre de foyers Anah concernés	Etat des Combles	Nature et état du mode de chauffage	Travaux prioritaires	Montant des travaux	Possibilité d'économie annuelle	Retour sur investissement avec l'écosubvention
200 000	Combles non ou mal isolés	Chaudière très ancienne (+ de 20 ans)	Combles + chaudière gaz	de 3 500 à 8 000 €	de 600 à 700 €	5 ans
			Combles + chaudière fioul	de 6 000 à 9 500 €	environ 1 000 €	5 ans
800 000		Chauffage électrique ou chaudière récente	Combles	de 1 500 à 4 000 €	environ 400 €	4 ans
200 000	Combles isolés	Chaudière très ancienne (+ de 20 ans)	Chaudière au gaz	de 2 000 à 4 000 €	de 300 à 400 €	6 ans
			Chaudière au fioul	de 4 500 à 5 500 €	de 400 à 500 €	7 ans

## 50 000 CHANTIERS SIMPLES ET RENTABLES



En France, on estime à **2 500 000** le nombre de propriétaires occupant un logement achevé depuis plus de quinze ans et sous plafond de ressources Anah. Ces propriétaires occupent à 80 % des maisons individuelles.

Parmi ceux-ci, **1 200 000** foyers occupent des maisons construites **avant les normes thermiques de 1975**. Sondés par l'IFOP, ces ménages envisagent un budget travaux de 2 000 à 6 000 € et escomptent une économie annuelle de 300 à 700 €.

En réalisant les travaux les plus simples, comme l'isolation des combles et le remplacement de leur ancienne chaudière, ces propriétaires occupants agiront de manière significative sur leur facture énergétique.

**C'est pourquoi, ils ont un réel intérêt à demander l'écosubvention.**

## L'ÉCOSUBVENTION EN BREF

- **50 000 propriétaires vont en bénéficier.**
- **Subvention moyenne de 2 200 € pour un montant moyen de travaux de 8 000 €.**
- **Réduction de la facture énergétique de 20 à 35 % et plus.**
- **Retour sur investissement de 4 à 7 ans.**

## QUI PEUT OBTENIR L'ÉCOSUBVENTION ?

Elle est réservée aux propriétaires occupant leur logement.

**Le logement doit...**

- être achevé depuis au moins 15 ans,
- être leur habitation principale et le rester pendant au moins 6 ans après la fin des travaux.

**Les travaux doivent...**

- porter exclusivement sur la rénovation thermique,
- débiter au plus tard un an après la demande de subvention,
- être pris en charge par des professionnels du bâtiment, pour un montant compris **entre 1 500 et 13 000 €**.

L'avance est versée sur la base du devis accepté.

**Les ressources des propriétaires...**

ne doivent pas dépasser un certain seuil. Il existe 2 niveaux de plafond de ressources :

- un plafond de ressources "de base", qui donne droit à la prise en charge de leurs travaux à hauteur maximum de **20 %**,
- un plafond de ressources "prioritaires", qui donne droit à la prise en charge de leurs travaux à hauteur maximum de **35 %**.

### > PLAFOND DE RESSOURCES - ILE-DE-FRANCE

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources de "base" (€)	Plafond de ressources "prioritaires" (€)
	Prise en charge 20%	Prise en charge 35%
1	16 193	10 795
2	23 768	15 845
3	28 545	19 030
4	33 330	22 220
5	38 132	25 420
Par pers. supplémentaire	4 790	3 195

### > PLAFOND DE RESSOURCES - AUTRES REGIONS

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources de "base" (€)	Plafond de ressources "prioritaires" (€)
	Prise en charge 20%	Prise en charge 35%
1	11 212	8 625
2	16 398	12 614
3	19 722	15 169
4	23 040	17 723
5	26 372	20 286
Par pers. supplémentaire	3 322	2 554

**Attention :**  
offre limitée dans le temps, dans le cadre du plan de relance

Pour en savoir plus :

**08 20 15 15 15\***  
[www.ecosubvention.fr](http://www.ecosubvention.fr)

\*Numéro indigo : 0,15 € / minute